

COMPTE RENDU REUNION du 24 JANVIER 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni ce jour sous la Présidence de M. Philippe DUBOURG, Maire.

Absents excusés : Madame Véronique MORLAES

Secrétaire de séance : Mme Marie-Josée DUPOUY

L'ordre du jour est ouvert par la lecture et la signature du dernier procès-verbal.

TARIFS COMMUNAUX 2017 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient d'examiner les différents tarifs municipaux. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de les modifier et d'appliquer les tarifs ci-après avec une augmentation sur le tarif de la location de la grange Tèchené (+5€) :

Concession cimetière : 15.00 €le M2.

Locations de salles : *Particuliers de la Commune* : * **Grange Tèchené** : 45 €; * **Foyer des Jeunes** : 1^{er} jour :70€
2^{ème} jour: 35 €; Forfait nettoyage : 25 €; ***Chapiteau** : 50 €(avec aide d'un employé communal)

Usagers Hors Commune : * **Foyer des Jeunes** : 1^{er} jour : 200 €; 2^{ème} jour : 110 € ;Forfait nettoyage : 25 €;
utilisation du lave-vaisselle : +34 €/jour d'utilisation ; machine à glaçons : 22 €

Location pour repas de classe (à titre cantonal) : 80 €;location pour associations extérieures : 65 €(demande d'une personne de la commune)

Tarifs travaux agricoles : Tracteur, épareuse, rotavator, broyeur : 45 €/heure ; Location remorque communale : 17 €la journée ; Tracto-pelle : 50 €heure .

SYDEC : ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR « L'ACHAT D'ENERGIES, DE TRAVAUX /FOURNITURES / SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ET D'EXPLOITATION ENERGETIQUE »

Le contrat arrive à échéance au 31/12/2017, il est proposé de renouveler l'adhésion au groupement de commandes initiée par le SYDEC.

Considérant que la commune de CARCARES SAINTE CROIX/ membre du SYDEC fait déjà partie du groupement de commandes régional créé en 2013 par les Syndicats Départementaux d'Energies de l'ancienne région Aquitaine pour ses besoins en matière d'achat d'énergies,

Considérant que l'élargissement du périmètre régional découlant de la création de la Nouvelle Aquitaine et la modification du droit régissant la commande publique nécessitent d'adapter l'acte constitutif initial du groupement de commandes en convention constitutive pour l'achat d'énergies, de travaux, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que le SDEEG (Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde) demeure le coordonnateur du groupement,

Considérant que le groupement est toujours constitué pour une durée illimitée,

Considérant que la mutualisation permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que ce groupement présente toujours un intérêt pour la commune de CARCARES SAINTE CROIX/ membre du SYDEC au regard de ses besoins propres et qu'il sera ainsi passé des marchés ou des accords-cadres par le Groupement,

Sur proposition de Monsieur le Maire et, après avoir entendu son exposé, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres et représentants :

- De confirmer l'adhésion de la commune de CARCARES SAINTE CROIX/ membre du SYDEC au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention constitutive du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

- d'autoriser Monsieur le Maire à faire acte de candidature aux marchés d'énergies (électricité, gaz naturel, fioul, propane, bois...) proposés par le groupement suivant les besoins de la commune de CARCARES SAINTE CROIX/ membre du SYDEC,
- d'autoriser le coordonnateur et le Syndicat d'énergies dont il dépend, à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,
- D'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement et, notamment pour les marchés d'énergies, sa répercussion sur le ou les titulaire(s) des marchés conformément aux modalités de calcul de l'article 9 de la convention constitutive.
- de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de CARCARES SAINTE CROIX/ membre du SYDEC est partie prenante
- de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la commune de CARCARES SAINTE CROIX/ membre du SYDEC, est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

ZERO PHYTO : PROPOSITION DU CDG40 D'ADHERER AU GROUPEMENT DE COMMANDES :

Après exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal diffère sa décision et fait le choix de prévoir l'achat d'une brosse métallique pour la débroussailluse.

DEFIBRILLATEUR : CONVENTION n° 2 D'ADHESION AU SERVICE PCS DU CDG40 – SCHEMA DEPARTEMENTAL DEFIBRILLATEURS

Les techniciens du Centre de gestion ont constaté, lors de la maintenance des défibrillateurs que celui de la mairie était défectueux et indiqué que Philips ne le réparerait pas. Ils ont proposé une mise à disposition de matériel en attendant la décision de l'assemblée.

Le Centre de gestion des Landes et l'Association des Maires des Landes viennent de nous transmettre une proposition d'adhésion au schéma départemental défibrillateurs.

Cette convention vise à régler les problèmes rencontrés par les collectivités dans le cadre de l'équipement, ou du renouvellement en défibrillateurs. Elle propose quatre grands axes : une mission d'information globale ; une mission de formation ; une mission d'assistance maintenance des équipements et une mission de mise à disposition de matériel.

Compte tenu de l'intérêt que revêt pour notre collectivité la signature de cette convention et l'adhésion au schéma départemental défibrillateurs, il est proposé d'y adhérer et d'accepter, conformément à l'article 6 – conditions financières, la prise en charge des frais y afférant.

S'agissant de notre commune, le coût annuel sera de 200€ (Sainte-Croix) +350€ (mairie) par défibrillateur/packs, soit globalement 550.00 €.

Compte tenu de ces éléments, l'assemblée autorise M. le Maire à signer la convention d'adhésion pour le schéma départemental défibrillateurs avec le Centre de gestion des Landes et à intervenir à toutes pièces et formalités s'y rapportant.

PHOTOVOLTAÏQUE :

Le dossier doit passer à la CRE (commission régionale de l'environnement) en février-mars ; il est demandé une prolongation du délai des boisements compensateurs, de la promesse synallagmatique du bail emphytéotique et la fixation du prix de location à l'hectare.

PROROGATION DU DELAI DE BOISEMENTS COMPENSATEURS PARC PHOTOVOLTAÏQUE de Ladevie, Peyrehitte

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal ;

Vu l'arrêté préfectoral 2013_1768 en date du 21 novembre 2013 autorisant le défrichement de bois situés sur le territoire de la commune, au profit de la société SOLAIRE DIRECT, et notamment l'article 2 qui précise la date limite de boisements compensateurs au 31 décembre 2015,

VU la convention entre la commune de CARCARES SAINTE CROIX, la société SOLAIRE DIRECT et la CAFSA, concernant les boisements compensateurs sur la commune de Montagnac La Crempse (propriété de Monsieur Lajarthe) (Dordogne),

CONSIDERANT que les travaux de boisement compensateur ne sont pas réalisés à ce jour,
CONSIDERANT la demande de prorogation de délai de boisements compensateurs adressée par SOLAIREDIRECT pour le projet de parc photovoltaïque Ladevie, Peyrehitte, pour une surface révisée de 11 ha 24 a.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- SOLLICITE le report de délai de boisements compensateurs au 31.12.2018, pour une surface de 11ha 24a,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents au dossier.

PROROGATION PROMESSE SYNALLAGMATIQUE BAIL EMPHYTEOTIQUE :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune de CARCARES SAINTE CROIX a conclu avec la société SolaireParcA154 (le Bénéficiaire) et la société Solairedirect une promesse synallagmatique de bail emphytéotique sous conditions suspensives et convention de mise à disposition en date des 19 et 21 décembre 2012 et du 04 janvier 2013 (la Promesse).

L'objet de la Promesse vise à permettre la conclusion d'un bail emphytéotique sur les parcelles cadastrées C 158 et C 184 sur la commune de CARCARES SAINTE CROIX, d'une superficie de 31ha 27a 65ca (Projet).

La Promesse a été consentie pour une durée de quatre (4) année à compter de sa date d'enregistrement soit jusqu'au 24 janvier 2017, afin de permettre la levée de tout ou partie des conditions suspensives (la Date de Réalisation).

La Promesse nécessite l'obtention d'un permis de construire.

A ce jour, le projet n'a pas abouti et aucune autorisation contrat n'a été obtenue.

En date du 09 janvier 2017, SolaireParcA154 informe la commune de la prorogation de la Promesse pour une durée d'une (1) année supplémentaire à compter du 24 janvier 2017, soit jusqu'au 24 janvier 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE

- D'accepter la demande de prorogation de la Promesse pour une durée d'une (1) année supplémentaire à compter du 24 janvier 2017, soit jusqu'au 24 janvier 2018.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents au dossier.

PHOTOVOLTAÏQUE FIXATION DU PRIX DE LOCATION A L'HECTARE :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que SolaireParcA154 a adressé, en date du 09 janvier 2017 une demande de prorogation de la promesse synallagmatique de bail emphytéotique pour une durée d'une (1) année supplémentaire à compter du 24 janvier 2017, soit jusqu'au 24 janvier 2018.

Il est proposé à la commune de percevoir une redevance annuelle de mille cinq cent euros (1500 €) par hectare au lieu de 2500 €/ha consentis dans le bail emphytéotique souscrit en date des 19 et 21 décembre 2012 et du 04 janvier 2013.

La redevance sera indexée selon une révision annuelle par référence à l'indice L qui donne l'équivalent de 0.5% d'augmentation par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE

- d'accepter la proposition selon laquelle la commune de CARCARES SAINTE CROIX percevra une redevance annuelle de **1500 €/ha** (mille cinq cent euros) et la révision annuelle par référence à l'indice L, qui donne l'équivalent de 0.5% d'augmentation par an.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir au dossier.

ANALYSE DU PADD DU PLUi-H DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PAYS TARUSATE PAR LA COMMUNE DE CARCARES SAINTE CROIX :

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à débattre sur la présentation du PADD (projet d'aménagement et de développement) : un document transmis par la CCPT doit être complété et retourné afin d'être soumis au prochain Conseil Communautaire ; 4ha constituent la zone des futures constructions : 12 logements d'environ 850 m2 par hectare.

Aux questions posées, le Conseil Municipal confirme les perspectives démographiques, les besoins en logements, la modération des consommations des espaces agricoles, la trame verte et bleue, l'évolution du paysage et du patrimoine bâti.

Il demande le maintien des surfaces (1000 m2 souhaités) et la confirmation de la révision de la carte communale du 18.06.2015 et approuvée le 23.10.2015 (arrêté DAECCL n°2015-698), soit 7ha constructibles ; favoriser la gestion économe des ressources, maintenir un assainissement autonome pour un développement rural et un élargissement des services du SYDEC.

Risques naturels et technologiques : oui - Pollution et nuisances : oui - Centralité urbaine et bourg : oui - Une ville à la campagne – Actions prioritaires sur le logement : oui – Pérenniser les activités économiques Zone Champigny – Atouts touristiques du territoire : oui – Développer les énergies renouvelables : Favoriser aussi les

petits parcs photovoltaïques - Améliorer les communications numériques sur le territoire : pourquoi la fibre optique ne serait-elle pas dans toutes les zones artisanales ?.

Dans les communes rurales les perspectives d'évolution seront limitées, Pour Carcarès Sainte Croix, 48 logements d'environ 850 m2, reste la filière d'assainissement collectif où seuls les lotissements et le bourg en disposent, ce qui suppose un développement limité pour notre commune rurale, point sur lequel Monsieur le Maire a insisté en bureau des Maires à la CCPT.

TRAVAUX PLACE DES TILLEULS :

L'entreprise BAPTISTAN doit donner une réponse au sujet des travaux effectués, en attente de communication sur la qualité des matériaux fournis.

TRAVAUX PROXIMITE BIBLIOTHEQUE :

La carrière de BERGOUEY fournira la couche supérieure (20cm), en dessous il sera étalé du concassé de l'Adour.

CCPT MUTUALISATION : travaux forestiers et de voirie

La CCPT propose la mutualisation de travaux forestiers : la commune fait appel à des entreprises locales ou c'est l'ONF qui en a la gestion.

Dans le domaine des travaux communaux, sur la mise à disposition du matériel et du chauffeur moyennant 50€/heure, le Conseil Municipal n'y est pas favorable.

PURGES DE RACINES :

La route de la Midouze est abîmée par les racines des pins au niveau du Libé, il serait nécessaire de faire procéder à la purge de ces racines.

DEVIS :

Sébastien LACROIX sera contacté pour un devis de peinture des dalles de l'ancienne école,

L'ordre du jour étant épuisé, ont signé au registre les Membres présents,